

Avis adopté

Séance plénière du 14 novembre 2023

Face au *changement climatique*, accélérer une adaptation systémique et juste

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

L'année 2022, avec sa canicule d'une intensité et d'une durée inédites, a donné un avant-gout de ce que notre pays vivra au cours des prochaines décennies. Les experts sont formels : les événements météorologiques extrêmes vont devenir de plus en plus fréquents (sécheresses, restrictions d'eau, inondations), et les territoires, les infrastructures, les bâtiments, les activités économiques et les individus vont devoir en supporter les impacts.

Il est donc impératif de s'y préparer, pour renforcer notre résilience et réduire notre vulnérabilité face à ces évolutions prévisibles. Or, ce besoin d'adaptation au changement climatique peine encore à mobiliser.

La nouvelle Stratégie nationale en la matière, avec le PNACC 3, attendue d'ici quelques mois, est l'occasion pour le CESE de faire des propositions pour en améliorer l'efficacité.

Concernant les acteurs économiques, les études montrent que les enjeux d'adaptation sont encore peu ou mal appréhendés. Pourtant, les événements extrêmes font peser des risques sur les chaînes d'approvisionnement mais aussi sur les conditions de travail et sur la continuité des activités, y compris pour les TPE-PME de l'économie de proximité.

Il est donc essentiel, en premier lieu, de sensibiliser et d'informer sur l'importance de se préparer aux changements climatiques, sans attendre la survenue des crises.

Il faut ensuite que les entreprises soient en mesure d'évaluer les risques auxquels elles s'exposent du fait de leur activité et de leur localisation, et d'identifier les actions prioritaires à mener. A cet égard, nous approuvons l'accent mis sur le rôle des filières comme des branches, mais aussi sur le dialogue social territorial pour construire ces trajectoires d'adaptation.

Au même titre que des Guides sectoriels ont été élaborés afin de donner des outils concrets à nos TPE pour réduire leurs émissions de carbone et optimiser leurs flux (énergie, eau, déchets), il nous semble fondamental qu'elles puissent s'appuyer sur des méthodes appropriées à leur activité et à leur taille afin d'élaborer leur diagnostic de vulnérabilité et leur plan d'actions face aux enjeux d'adaptation, tout en évitant le risque de mal-adaptation.

Les organisations professionnelles et les chambres de métiers pourront les accompagner en termes d'information et de formation, pour qu'elles s'approprient les méthodes et outils arrêtés par les branches.

Cependant, au vu des ressources humaines, techniques et financières limitées des TPE, et des investissements que nécessiteront les plans d'adaptation, il importe aussi que ces entreprises puissent bénéficier d'un soutien ciblé en termes de compétences et d'incitations à agir ; c'est un autre levier essentiel pour que la future stratégie nationale d'adaptation réussisse à mobiliser tous les acteurs économiques et produise des résultats à la hauteur des enjeux.

A cet égard, nous soutenons la proposition de doter la politique d'adaptation du budget nécessaire et programmé sur la durée, comme cela devrait être le cas pour la politique d'atténuation.

Le Groupe Artisanat et Professions Libérales a voté l'Avis.